

L'an deux mil neuf et le 22 juin convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le trente juin deux mil neuf à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Election des membres à la commission d'appel d'offres
- Révision des tarifs de location des bâtiments communaux
- Révision des tarifs de location du matériel et de la vaisselle
- Révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal
- Désignation des délégués pour la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges à la communauté de communes
- Accès terrain Gallocher
- Devis travaux église
- Questions diverses

L'an deux mil neuf et le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

**PRESENTS** : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, Mme ONNO Gisèle, M. BAUDIN Olivier, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe,

**ABSENTS** : M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, M. CÔME Philippe.

**POUVOIRS** : M. KOTSIS Jack à Mme BALLANGER Stéphanie  
Mme BOUCHET Sandra à Mme GALY Virginie

**Secrétaire de séance** : Madame GALY Virginie

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 22 juin 2009

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 12

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 12 mai est lu et adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 72, « route d'Angoulême » une procédure de consultation a été engagée.

Comme le prévoit le code des marchés publics, il convient d'élire, au sein du conseil municipal, les membres de la commission d'appel d'offres.

Les candidats sont les suivants :

- Mme DUBOURG Nicole
- M. BERTIN Jean-Noël
- M. CHARRIER Philippe
- Mme BOUCHET Sandra
- Mme CHASSELOUP Annie
- M. BESSONNET William

Le conseil municipal procède au vote,  
Sont élus à l'unanimité pour siéger lors de la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires :**

- Mme DUBOURG Nicole
- M. BERTIN Jean-Noël
- M. CHARRIER Philippe

**Membres suppléants :**

- Mme BOUCHET Sandra
- Mme CHASSELOUP Annie
- M. BESSONNET William

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **10 juillet 2009**

Et publication ou notification le : **17 juillet 2009**

\*\*\*\*\*

**TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les tarifs de location des matériels et des locaux communaux n'ont pas été révisés depuis 2007, il propose donc de procéder à une révision des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**↳ Fixe comme suit les tarifs de location des locaux communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

- a) toute demandeur habitant la commune :
- foyer sans cuisine 100,00 €
  - salle sous mairie 43,00 €

Une caution de 500 euros sera demandée pour toutes locations de la salle du foyer

Une location de 200 euros sera demandée pour toutes locations de la salle sous mairie

- b) pour tout demandeur extérieur à la commune :
- foyer sans cuisine 300,00 €
  - salle sous mairie 86,00 €

Une caution de 500 euros sera demandée pour toutes locations de la salle du foyer

Une location de 200 euros sera demandée pour toutes locations de la salle sous mairie

**↳ Fixe comme suit les montant de la location de vaisselle :**

- forfait vaisselle salle sous mairie 20,00 €
- forfait vaisselle foyer 50,00 €

Toute perte ou casse de vaisselle sera facturée comme suit :

- verre ordinaire 0,95 €
- verre à pied 1,43 €
- cuillère, fourchette, couteaux etc... 1,43 €
- plat, saladier, louche, carafe etc... 5,80 €
- assiette, tasse, couvert à salade 1,98 €

**↳ Fixe comme suit le montant de la location des tables et chaises :**

- tables l'unité 2,50 €
- chaises l'unité 0,85 €

Il sera demandé une caution de 200 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **10 juillet 2009**

Et publication ou notification le : **17 juillet 2009**

\*\*\*\*\*

## TARIFS CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire que les tarifs des concessions dans le cimetière communal n'ont pas été révisés depuis 2007, il propose donc de procéder à une révision des tarifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 les tarifs suivants :

### Sépulture particulière

- concessions temporaires (50 ans)	40 € / m <sup>2</sup>
- concessions temporaires (30 ans)	30 € / m <sup>2</sup>
- concessions temporaires (15 ans)	19,50 € / m <sup>2</sup>

A expiration de la durée, les concessions pourront être renouvelées moyennant un coût de 50 € par tranche de 5 années.

### Concession au Columbarium

- dépôt d'une urne	221 €
- dépôt d'une 2 <sup>ème</sup> urne	189,50 €

Au maximum 2 urnes par case pour une durée maximale de 30 ans.

A expiration de la durée, les concessions pourront être renouvelées moyennant un coût de 50 € pour une urne et 30 € pour une 2<sup>ème</sup> urne, par tranche de 5 années.

La plaque apposée sur le columbarium devra être au maximum de 20 cm X 20 cm

### Utilisation du dépositaire communal

- les 45 premiers jours	gratuit
- du 46 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour	10,60 € / jour
- au-delà 90 <sup>ème</sup> jour	13,00 € / jour

### Jardin du souvenir

La dispersion des cendres sera acceptée gratuitement dans le jardin du souvenir  
Le droit d'installer une plaque d'identité d'une taille maximum de 40 cm x 40 cm sera gratuit.  
Une déclaration de dépôt sera visée par la famille et le maire ou son représentant.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **10 juillet 2009**

Et publication ou notification le : **17 juillet 2009**

\*\*\*\*\*

## DELEGUES COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Charente Boème Charraud souhaite constituer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), qui aura pour mission d'évaluer la totalité des charges transférées entre les communes et la communauté de communes lors de nouveaux transferts de compétences ou d'intégration de nouvelles communes.

Au sein de cette commission chaque commune doit être représentée par 2 délégués.  
Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de désigner ces deux délégués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M. Denis DUROCHER et Mme Nicole DUBOURG pour siéger au sein de la CLECT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **10 juillet 2009**

Et publication ou notification le : **17 juillet 2009**

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 mai 2009, il a été décidé d'acheter un tracteur, ainsi qu'une élagueuse et un chargeur. Or lors du vote du budget, il avait été prévu l'achat d'un tracteur et la construction éventuelle d'un bâtiment pour le mettre à l'abri.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de construire un bâtiment, mais le prix de matériel est supérieur aux prévisions budgétaires.

Il faudrait donc procéder à une décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Décide de procéder à la décision modificative suivante :

### **Investissement :**

#### **Recettes :**

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement + 7 538,00 euros

#### **Dépenses :**

Compte 2313 – opération 199 - 20 000,00 euros

Compte 2182 – opération 192 + 8 880,00 euros

Compte 2188 – opération 193 + 18 658,00 euros

### **Fonctionnement :**

#### **Recettes :**

Compte 775 produits de cessions d'immobilisations +11 400,00 euros

#### **Dépenses :**

Compte 023 Virement à la section d'investissement + 7 538,00 euros

Compte 021 dépenses imprévues + 3 862,00 euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **10 juillet 2009**

Et publication ou notification le : **17 juillet 2009**

\*\*\*\*\*

## **ACCES TERRAIN GALLOCHER**

Monsieur BAUDOUIN fait le compte rendu de son entretien avec Monsieur GALLOCHER concernant l'accès du terrain situé près de la mairie. Il propose un accès par derrière la mairie, mais il faudrait élargir le passage déjà existant pour permettre le passage des engins agricoles. Le propriétaire ne voulant engager aucun frais, il faudrait revoir le fermier à savoir Monsieur CHESSON pour trouver une solution.

\*\*\*\*\*

## **DEVIS POUR TRAVAUX EGLISE**

Monsieur BAUDOUIN rappelle au conseil municipal que plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées pour les travaux de réfection à faire sur l'église.

Certaines entreprises se sont déplacées.

A ce jour un seul devis est arrivé, celui de l'entreprise Les Compagnons de St Jacques et nous attendons celui de l'entreprise Chauvet.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le maire pour choisir l'entreprise la mieux disante, et de faire le dossier de subvention correspondant.

\*\*\*\*\*

## **ASSOCIATION AAAI – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AAAI du Canton de Hiersac, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour aider à résorber le déficit de cette association. La même demande a été faite à toutes les communes du canton.

La subvention est demandée à hauteur de 1 euros par habitant se qui représente pour notre commune une somme de 750 euros, en plus de la cotisation habituelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions, décide d'octroyer la subvention exceptionnelle demandée par l'association AAAI du canton de Hiersac

\*\*\*\*\*

## **DIVERS**

- La commune de Sireuil engage une révision simplifiée de son plan d'occupation des sols, une copie du dossier est consultable en mairie.
- Madame DUBOURG signale que le week end du 20 au 21 juin, un lampadaire a été détruit sur la place de l'église, il faudrait faire le nécessaire pour le réparer : une demande sera transmise au SDEG
- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier des riverains de l'impasse des Grands Champs à propos du retrait envisagé des containers à poubelles. Ils se proposent de prendre en charge les containers. Une réponse leur a été transmise pour accepter ce contrat moral.
- Madame GALY soulève le problème de micro coupures électriques récurrentes. Monsieur le Maire doit le signaler à ERDF.
- Monsieur LAVERGNE demande si il serait possible d'afficher les comptes rendus des séances du conseil dans tous les panneaux de la commune.
- La prochaine réunion du conseil est fixée au 15 septembre

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 10

\*\*\*\*\*

**Ont signé les membres présents :**